

L'ÉMANCIPATION SUPPLÉMENT

BIMESTRIEL N°487 DU SNUIPP-FSU

SECTION ARDÈCHE

N°03

OCTOBRE 2021

RÉUNIONS D'INFO SYNDICALES SPÉCIALES AESH

Le SNUipp-FSU vient à votre rencontre !

Rencontre avec Anne Laure Vincensini (AESH) et des collègues enseignant.es du bureau départemental



SOMMAIRE

I - RIS	02
En novembre, venez débattre avec le SNUipp-FSU	
II - COMMENT	03
Est ce un droit ? Est-on payé ?	
III - LE SNUIPP	04

ENCART

**AFFICHE
FICHE SYNDICALISATION**



07.SNUIPP.FR

SNU07@SNUIPP.FR

04 75 64 32 02

PRIX : 0,30 €

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
p4
PRIVAS CC

Déposé le 22 OCTOBRE 2021

SNU-IPP : Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC

N° d'inscription à la C.P.A.P : 0225 S 05443 - ISSN : 0153.9000 - Directeur général : BOSC Elvire, Maison des Syndicats, 07000 PRIVAS

RÉUNIONS D'INFO. SYNDICALE !

En novembre: venez débattre avec le SNUipp-FSU !

Le fonctionnement des PIAL impacte de plus en plus nos conditions de travail : augmentation du nombre d'élève à accompagner, modifications à l'envi de nos emplois du temps et de nos lieux d'affectation... Participer aux réunions d'information syndicale permet de retrouver ou rencontrer d'autres AESH et d'échanger ensemble sur notre métier, de nous informer sur nos droits, de connaître les initiatives et les actions syndicales, et d'élaborer ensemble des actions et des revendications propres aux AESH.

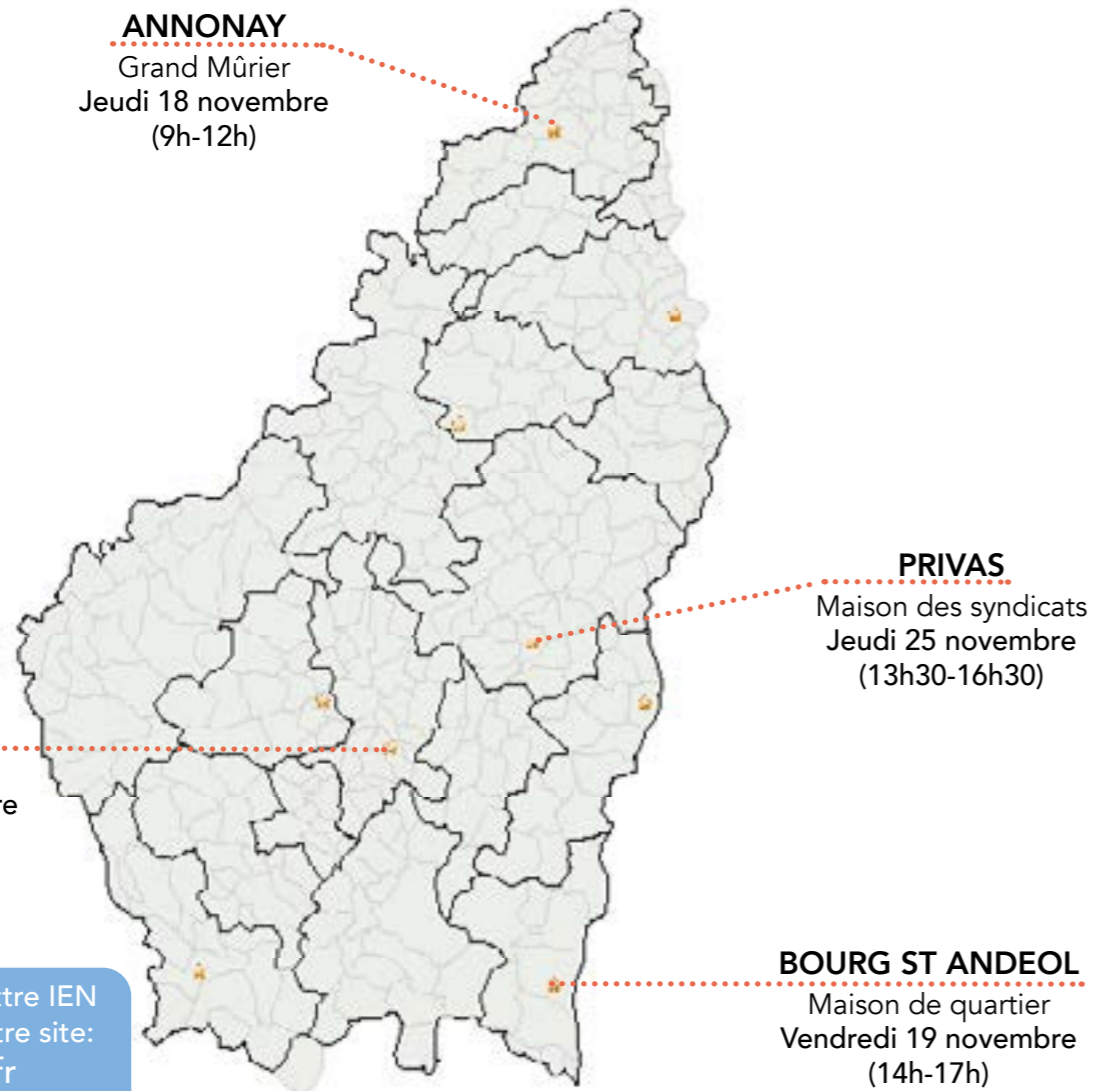
Cette année, les réunions d'information syndicale que le SNUipp-FSU 07 propose seront à la fois des moments où nous pourrons échanger entre AESH des problématiques de notre métier mais aussi avec un.e enseignant.e du premier degré militant.e du SNUipp-FSU sur la collaboration enseignant.e-AESH.

Contribuez à densifier le collectif des AESH en Ardèche, participez aux réunions d'information syndicale.

Ordre du jour

- Tour de table: question/doléances
- Droits des AESH
- Situation sanitaire
- PIAL et AESH référentes
- Collaboration enseignant.e/AESH-

QUATRE RÉUNIONS DANS LE DÉPARTEMENT?



Plans d'accès et lettre IEN disponibles sur notre site: 07.snuipp.fr

COMMENT PARTICIPER AUX RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE ?

1 Est-ce un droit?

Oui, les AESH ont droit à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire. Ces demi-journées se tiennent sur le temps de travail. Parce qu'il considère que l'unité de la profession est essentielle, parce qu'il entend construire avec elle les axes revendicatifs et parce qu'il entend rendre compte de l'action qu'il mène, le SNUipp-FSU, en Ardèche, comme partout en France est la seule organisation syndicale à faire vivre pleinement ce droit.

Il ne saurait être question, même si certains en rêvent, d'abandonner un droit aussi essentiel, pour l'école, ses personnels, les services publics et l'ensemble des salariés.

2 Qui peut participer?

Tous les personnels embauchés, quel que soit le type de contrat, ont le droit de participer à ces réunions.

3 Est-on payé?

Oui! Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est une autorisation de droit. Elle est donc rémunérée.

4 Faut-il déposer une demande d'autorisation d'absence ?

Non, absolument pas! Ne cédez à aucune pression d'où qu'elle vienne. Il vous suffit d'en INFORMER 48h à l'avance soit l'inspecteur.trice de circonscription, soit le responsable second degré de votre PIAL, à l'aide des modèles de lettres publiés ci-dessous et téléchargeables sur notre site : <http://07.snuipp.fr>. La section départementale s'est chargée d'en informer l'Inspecteur d'Académie et les IEN.

Mails des PIAL 2nd degré

Annonay CLG Les Perrières ce0071156u@ac-grenoble.fr	La Voulte - Le Pouzin Cruas CLG 3 Vallées ce0070042h@acgrenoble.fr
Tournon CLG M. Curie ce0070848j@ac-grenoble.fr	Privas - Chomérac St Sauveur - Vernoux CLG Ventadour ce0071246s@acgrenoble.fr
St Péray - Guilherand CLG Crussol ce0071320x@ac-grenoble.fr	Le Teil CLG Chamontin ce0070847h@acgrenoble.fr
Le Cheylard - Lamastre St Agrève CLG Le Cheylard ce0070849k@acgrenoble.fr	Bourg St Andéol - Vallon Ruoms - Joyeuse Largentière - Les Vans LG Le Laoul ce0070006u@acgrenoble.fr
Vals - Aubenas - Villeneuve de Berg - Montpezat - St Cirques CLG Vals les bains ce0070846g@acgrenoble.fr	

Mails des PIAL 1^{er} degré

Annonay ce.0070052u@ac-grenoble.fr
Tournon et St Péray ce0070057z@ac-grenoble.fr
Privas et Vernoux-Lamastre ce0070056y@ac-grenoble.fr
Le Teil ce0070055x@ac-grenoble.fr
Montpezat, Joyeuse et Vallon ce0070053v@ac-grenoble.fr
Le Cheylard et Aubenas ce0070054w@acgrenoble.fr

ECOLE ELEMENTAIRE , ECOLE MATERNELLE, COLLEGE DE



Demi-journée d'information syndicale

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

Nous avons l'honneur - J'ai l'honneur de vous informer que nous participerons - je participerai à la demi-journée d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU, lenovembre 2021, à partir deh, à

Fait àle

Nom	Prénom	Signature

LE SNUIPP-FSU, À QUOI ÇA ME SERT ?

① Agir pour l'amélioration des conditions de travail

Les années précédentes, à l'issue des réunions d'information syndicale, nous avons ensemble :

- écrit et rencontré des députés,
- organisé des conférences de presse pour dénoncer les conditions de travail des AESH et les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap,
- organisé des mobilisations et assemblées générales à Privas et participé à celles organisées à Grenoble,
- interpellé l'administration Education Nationale sur les difficultés et les revendications des AESH.

② Se rencontrer, échanger sur le travail

Pour les AESH, les réunions d'information syndicale sont souvent le seul moment qui permet de rencontrer d'autres AESH de son secteur géographique.

L'employeur Education Nationale ne proposant pas ou si peu de formation en cours d'emploi, il est difficile de faire connaissance avec d'autres collègues que celles et ceux que l'on croise dans ses établissements d'affectation et on peut facilement se sentir isolé.e.

Lors des précédentes réunions d'information syndicale, ce temps de rencontre et d'échange a été ressenti comme bénéfique et nécessaire par de nombreux participants.

③ S'informer sur ses droits

- les contrats
- les conditions de recrutement
- les missions exercées
- le temps de travail et l'emploi du temps
- le salaire et ses évolutions
- les frais de déplacement et de transport
- la fin de fonction
- les droits à la formation, aux congés
- les droits à la santé, au chômage
- le métier d'AESH
- les droits syndicaux

④ Les représentant.es des personnes du SNUipp-FSU sont élus pour informer et défendre les personnels.

On peut les joindre tous les jours par mail (snu07@snuipp.fr) et au téléphone pendant les permanences du jeudi au 04 75 64 32 02.

Anne-Laure, AESH, est là pour répondre aux questions concernant plus particulièrement les AESH.

⇒ Le SNUipp-FSU informe sur les droits : <https://www.snuipp.fr/pages/aeshavs>.

⇒ Le SNUipp-FSU conseille et oriente les personnels par rapport à leurs conditions de travail grâce à son action au CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) : 06 21 68 15 49 ou chsc-td-sec-07@ac-grenoble.fr.



Recevoir toute l'info. analysée, chaque semaine, en un clic ?

Abonnez-vous à notre lettre d'information par mail à snu07@snuipp.fr